Cas pratique en droit commercial

Par **salam90**, le **23/02/2015** à **15:15**

mr dupont et mr martin sont ts les 2 stylistes.Ils créent et vendent leurs propres créations dans leurs boutiques.ils ont besoin de tissus ils decident donc chez "moda"afin d'acheter les derniers tissus de la mode.Mr dupont achete pour 1500€ de tisus et mr Marin pour 2000€ de tissus.En conséquence mr dupond et mr lartin sont codébiteurs d'une dette de 3500€ à l'egard de la société"moda".Il a été convenu que les tissus seraient payés à 30j.Au terme de ce délai,mr dupont régle à la société la somme de 1500€.Mais malgrés de nbreux relances, la société n'arrive pas a obtenir le paiement de mr martin qui ne manifeste pas .La société décide alors de demander le paiement de cette somme de mr dupont en invoquant la solidarité.

Mr dupont vient vous consulter.Il vous demande de lui expliquer préalablement ce qu' est la solidarité.Satisfait de votre reponse,il vous demande s'il doit effectivement payer la somme de 200€ réclamée par la société "Moda"

Par **Dragon**, le **23/02/2015** à **23:15**

Bonjour, s'il vous plait, merci.. La politesse ça existe, et c'est bien de ne pas l'oublier.

Le cas pratique est très simple : définir la solidarité et appliquer au cas ; aucune réflexion n'est demandée.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés